

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DDCT 109 Subvention fonds du Maire (4 595 euros) au « Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13^e arrondissement ».

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au « Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13^e arrondissement » domiciliée dans le 13^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 595 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 au « Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13^e arrondissement de Paris », (19055 / 2016_08015), 11, avenue Léon Bollée - 75013 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (13^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO